

« Territoires engagés pour la nature » en Hauts-de-France : Prochaine session de dépôt des dossiers 16 janvier 2023



Vous êtes engagés ou vous souhaitez vous engager en faveur de la biodiversité ?

Candidatez à la reconnaissance « Territoires engagés pour la nature en Hauts-de-France !

Pour rappel ou information, la prochaine session de **dépôt des candidatures à la reconnaissance « Territoires engagés pour la nature »** en Hauts-de-France, est fixée au **16 janvier 2023**.

« **Territoires Engagés pour la Nature** » est une initiative nationale qui **reconnait les collectivités volontaires s'engageant dans la mise en œuvre de projets en faveur de la biodiversité**, en mobilisant associations, acteurs économiques et citoyens afin de porter des actions concrètes pour l'amélioration des connaissances sur la biodiversité locale, l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement et de gestion du territoire, l'éducation à la nature.

QU'EST-CE QUE TEN APPORTE AUX COLLECTIVITES ?

- **un accompagnement pour formaliser un programme d'actions**,
- **un accès au « club des engagés »** pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies,
- **la facilitation à l'accès de financements existants**,
- **la valorisation nationale et locale** des projets et bonnes pratiques : implication dans des événements phares, relais des portraits des collectivités reconnues TEN, etc.

COMMENT DEVIENT-ON UN « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE » ?

Pour obtenir cette reconnaissance, chaque collectivité (commune ou EPCI à fiscalité propre), quel que soit sa taille, s'engage à **mettre en œuvre, dans un délai de trois ans, un programme d'actions ayant un effet significatif, direct et concret sur la biodiversité** (remarquable/ordinaire, terrestre/aquatique, urbaine/rurale...).

Pour se faire, vous devez **compléter un questionnaire** qui permet de faire un état des lieux de votre démarche et **compléter ensuite les fiches actions** par axes.

Le collectif régional évaluera la démarche de progrès par rapport à l'existant de votre projet et sa cohérence avec les enjeux du territoire. Aucun niveau de départ n'est donc requis. C'est une **démarche d'amélioration continue et de progrès** qui est recherchée.

Le **dossier de demande de reconnaissance** et la **notice explicative** sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/index.php/candidatez/hauts-de-france>

Vous pouvez également **visionner le dernier webinaire d'information TEN du 10 novembre** via le lien suivant. Vous y verrez une présentation du dispositif TEN, une intervention du Conservatoire botanique national de Bailleul sur « Comment végétaliser pour favoriser la biodiversité ? Conseils et bonnes pratiques... » et une présentation des dispositifs financiers de la Région Hauts-de-France.

<https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires/actualit%C3%A9-r%C3%A9gionale/replay-webinaire-territoires-engages-pour-la-nature-en-hauts-de-0>

Le dispositif est piloté en région Hauts-de-France par un collectif régional TEN composé de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Hauts-de-France, la Direction régionale de l'Office français de la biodiversité, la Région Hauts-de-France et les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie. Il est animé par l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement, guichet unique d'accompagnement pour les collectivités de la région.

Liens utiles

engagespourlanature.ofb.fr

Contact

animation-ten@cpie-hautsdefrance.fr ou par téléphone au **07 68 64 29 68**